

REGLEMENT DU JEU – LA GRANDE VITRINE DES 120 ANS FOIRE DE PARIS

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La **Société COMEXPOSIUM**,

Société par Actions Simplifiée au capital de 60.000.000 euros,

Dont le siège social est situé 70 Avenue du Général-de-Gaulle - 92058 Paris-La Défense Cedex Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 316 780 519,

Ci-après la «**Société Organisatrice**»,

Organise dès le 1^{er} mai 10h jusqu'au 12 mai 2024 19h un jeu dénommé

« LA GRANDE VITRINE DES 120 ANS FOIRE DE PARIS »

Ci-après dénommé le « **Jeu** »,

Dans le cadre du Salon « Foire de Paris » qui se tiendra du 1er au 12 mai 2024, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris

Ci-après le « **Salon** ».

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert du 1er mai 10h au 12 mai 2024, 12h à toute personne physique et majeure, visiteur du Salon Foire de Paris, muni d'un titre d'accès au salon et à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice Comexposium et de même que des membres de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement et de ses principes. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, le non-respect du Règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Jeu, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. De même, s'il est avéré que le déroulement du Jeu est perturbé par des tiers, mais qu'un Participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et des poursuites pourront être engagées par la Société Organisatrice à son encontre.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION AU JEU

Toute personne souhaitant participer au Jeu et dont la participation est conforme à l'ensemble des stipulations du présent Règlement (ci-après désigné le « Participant »)

devra remplir en ligne sur la borne dédiée un formulaire d'inscription au Jeu, disponible sur l'animation La Grande Vitrine Foire de Paris

- Prénom* ;
- Nom* ;
- Adresse e-mail en cours de validité* ;
- Téléphone*

* Champs obligatoires

ARTICLE 4 - VALIDITE DE LA PARTICIPATION

Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraînera automatiquement l'annulation de la participation concernée et du lot, le cas échéant, associé.

En tout état de cause, pour participer valablement au Jeu, les Participants devront se conformer strictement aux conditions de participation telles que définies par le présent Règlement ainsi qu'à toutes autres instructions qui leur seraient communiquées par la Société Organisatrice par tout autre moyen.

ARTICLE 5 - MECANIQUE DU JEU

Le Jeu consiste pour le Participant à

- Se rendre sur Foire de Paris – Animation la Grande Vitrine 2024
- Remplir le formulaire de participation prévu à cet effet
- Le Tirage au sort aura lieu le 12 mai par Mr José Braun suivi d'une cérémonie officielle à 17h sur Foire de Paris
- Le gagnant sera contacté par SMS pour la remise de l'ensemble des lots de la vitrine.

ARTICLE 5 - DESIGNATION DU GAGNANT – ATTRIBUTION DU LOT

Un tirage au sort sera organisé par la Société Organisatrice le 12^{ème} jour du Salon, le 12 mai 2024 à 14h.

1 Participant sera alors tiré au sort (ci-après désigné le(s) « Gagnant(s) ») et se verra attribuer l'intégralité de La Grande Vitrine des 120 ans tel que détaillée à l'article 6 du Règlement.

La Société Organisatrice informera le Gagnant par sms, à défaut par mail, dans un délai de deux heures après la clôture du Jeu/le tirage au sort. Le Gagnant ainsi contacté devra alors

se présenter sur le salon ou être représenté par un tiers sur place à 17h sur Foire de Paris ou confirmant un appel téléphonique d'annonce filmé pour la remise officielle sur place. Et confirmer qu'il accepte l'ensemble des lots que constitue La Grande Vitrine et communiquer les coordonnées postales jours ouvrés sous 72h maximum auxquelles la Société Comexposium, Foire de Paris pourra lui expédier par transport routier. Livraison uniquement en France hors Corse et Dom Tom.

Le défaut de réponse du Gagnant dans les conditions et le délai susvisés vaudra renonciation pure et simple à son lot, lequel ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement. Ce lot sera alors attribué à un autre Participant qui aura été sélectionné et qui en sera informé dans les mêmes conditions que celles visées ci-dessus. La Société Organisatrice procédera de même si l'adresse électronique et/ou le numéro de téléphone à laquelle elle contactera le Gagnant s'avère(nt) erroné(s).

A toutes fins utiles, il est précisé que les Participants non gagnants n'en seront pas informés.

ARTICLE 6 - DOTATIONS MISE EN JEU

Le Jeu est doté des lots suivants, en un exemplaire, constituant La Grande Vitrine

NUTRIBULLET	Un BLENDER	149,90 €
DETOXIMIX	1 Blender Mini au prix public de 44.90€ TTC <ul style="list-style-type: none"> • 2 Housses de transport pour bouteille de blender mini au prix public de 10€ TTC l'unité (soit 20€ TTC les 2 housses) • 2 infuseurs à fruits au prix public de 12€ TTC l'unité (soit 24€ TTC les 2 infuseurs) • 1 Lunch Box chauffante au prix public de 39.95€ TTC 	128,00 €
EPEDA	Ensemble EPEDA Thémis 160x200 avec tête de lit	6 759,60 €
DROUAULT	4 Oreillers DROUAULT	1 196,00 €
MIELE	Aspirateur balai sans fil	549,99 €
ROCHE BOBOIS	FAUTEUIL modèle Bubble - L 92 H 68 P 91.	2 540,00 €
SAGE	Machine expresso SAGE Barista Touch Impress SES881BSS4FEU1 inox brossé	1 299,00 €
WEBER	Barbecue à charbon Master-Touch GBS C-5750 Ø 57 cm	349,00 €
DACIA	Un Week end en nouveau Dacia Duster du vendredi au dimanche. Dans le réseau Retail Renault Group Ile de France participant Dans la limite de 500km Obligation d'être majeur et détention du permis de conduire en cours	500,00 €

	de validité le jour de la remise du prix	
TYPHA CROCHET DESIGNER	Couverture Fait main	300,00 €
SINGER	Une machine à coudre modèle Madam 2	349,00 €
NO CLIP PARIS	Bijoux	52,00 €
BELAIA	Pack complet 200h (bougie 500G + recharge de cire 500g et fourreau 500g)	164,00 €
JGBIJOUX	1 bracelet (25€), 1 collier (28€) et 1 paire de boucles d'oreilles (18€)	71,00 €
LES PETITS SOLIDES	Coffret Cosmétiques Solides	25,00€
Maison Jearom	1 shampoing "révélateur d'éclat" 100ml - valeur 24€ => 1 après-shampoing "nutrition intense" 60ml - valeur 25€ => 1 sérum "haute protection" 30ml - valeur 29€	78,00 €
PHILIPS	1 Tireuse PerfectDraft Pro	385,00 €
L'OMNICUISEUR	1 Omnicuiseur Vitalité 6000 10 personnes (cocotte 6 personnes + cocotte 10 personnes + livre de 127 recettes) = 1490€ + Kit porcelaine 10 pers. = 91€ + Panier vapeur 10 pers. = 61€ + 4 livres de saison = 132€ Soit une valeur globale de 1774€	1 774,00 €
HetH	Un canapé 4 place, modèle Marseille 295 cm	2 299,00 €

COEO	<p>Grill de table rectangulaire NOMAD 6 Comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Corps de grill en céramique (épaisseur 35mm) avec 2 ventilations en acier inoxydable - 1 Grille de cuisson en acier inoxydable - 1 Grille à charbon en fonte - 1 Support en acier inoxydable laqué noir avec 2 poignée en teck - 1 Support de table recantgulaire en bambou - 1 pince à grille en acier inoxydable et bambou <p>Couleur : finition spéciale COEO noir matte Fonctionne au charbon de bois Passages laboratoire. Contact alimentaire. Tests & sécurité. Pas de montage. Déjà assemblé</p>	240,00 €
COMITE MARTINICAIS DU TOURISME	<p>Voyage en Martinique 2 billet a/r Paris – Fort de France en classe Economy : 2048 € 6 nuits à l’hôtel Le Panoramic*** : 1 000 €</p> <p>Voici les conditions pour les billets d’avion Corsair :</p> <p style="text-align: center;">GAIN</p> <p style="text-align: center;">1 lot de 2 billets d’avion aller-retour</p> <p style="text-align: center;">CLASSE</p> <p style="text-align: center;">Economy valable au départ de Paris Orly et à destination de Fort de France.</p> <p style="text-align: center;">VALIDITE</p> <p style="text-align: center;">Ce gain est valable jusqu'au 30 septembre 2024 (date limite de voyage),</p> <p style="text-align: center;">CONDITIONS</p> <p style="text-align: center;">Hors vacances scolaires France Métropolitaine, toutes zones confondues métropolitaines, sous réserve de disponibilité. Il est non cessible, non modifiable après émission et la valeur du lot ne pourra en aucun cas être exigée en espèce ou contre tout autre bien ou service. Le vol retour doit impérativement avoir lieu dans un délai maximal de trois (3) mois à compter de</p>	3048€

	<p>la date du vol.</p> <p>Réservation par email au minimum 30 jours avant la date de départ en mentionnant les dates de voyage, le nom de votre accompagnant, les coordonnées complètes et les dates de naissance.</p> <p>partenariat@martiniquetourisme.com.</p> <p>Voici les conditions pour les nuitées à l'hôtel Le Panoramic :</p> <p>Le séjour de 7 jours/6 nuits, offert par Le Panoramic, est valable pour 2 personnes, pour les périodes suivantes, sous réserve de disponibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du 01/06/2024 au 31/08/2024 - du 15/10/2024 au 15/12/2024 - du 01/05/2025 au 31/08/2025 	
KITCHENAID	<p>3 dotations sans fil = x1 batteur à main (avec batterie) Prix Public Indicatif de 179€ + x1 mixeur plongeant (sans batterie) Prix Public Indicatif de 149€ + x1 hachoir (sans batterie) Prix Public Indicatif de 149€.</p> <p>Valeur indicative de ces 3 produits : 477€</p>	477,00 €
PIERRET	<p>Une porte d'accès réalisée sur mesure :</p> <p><i>Cette porte sera présentée dans un portique</i></p> <p><i>Le portique aura les dimensions suivantes : 1220 x 2300mm</i></p>	4 200,00 €
Confiserie des hautes vosges	Panier confiserie	30,00 €
MATELAS 365	PACK ANTI PUNAISE	99,00 €

INVICTA	Un Poêle Brio	3 646,00 €
		30 708,58€

La valeur indiquée pour les lots détaillé ci-dessus correspond au prix public toutes taxes comprises couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle n'est donnée qu'à titre indicatif et est susceptible de variation.

Le lot mis en jeu ne comprend que ce qui est indiqué ci-dessus, à l'exclusion de toute autre chose. A toutes fins, il est ainsi précisé que les dépenses personnelles et/ou autres frais éventuels exposés par le Gagnant à l'occasion de la jouissance de son lot et qui ne sont pas expressément compris dans le descriptif dudit lot ci-dessus, demeurent à la charge exclusive du Gagnant et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement sous quelque forme que ce soit par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangée, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du Gagnant.

Notamment, dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, prendre possession ou bénéficier de tout ou partie des lots gagnés dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet dudit lot et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de la Société Organisatrice à ce titre.

Le Gagnant s'engage par ailleurs à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où la Société Organisatrice n'en est pas le distributeur, producteur ni fabricant.

A toutes fins, il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garanties liées à l'utilisation du lot mis en jeu.

ARTICLE 7 - DEPOT LEGAL ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de ABCJUSTICE GRAND PARIS OUEST 8, place du Marché 78110 LE VESINET. Il en ira de même pour tous(e) éventuel(le) avenant ou modification apporté(e) au présent Règlement.

Ce Règlement sera consultable par chaque Participant, pendant toute la durée du Jeu, sur le site Internet du Salon *Foire de Paris*.

ARTICLE 8 - MODIFICATION

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Jeu ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée ni aucune indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants dans les meilleurs délais, [étant par ailleurs entendu que toute modification consécutive du présent Règlement (hors l'hypothèse d'annulation du Jeu) donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de l'étude d'huissiers précitée à l'article 7 ci-dessus]. Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

Il est convenu que la Société Organisatrice du Jeu pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec le Jeu.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu, notamment dû à des actes de malveillances externes.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au se fait sous son entière responsabilité.

ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

En participant au Jeu, le Participant déclare être titulaire de l'ensemble de droits de propriété intellectuelle des éléments transmis à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu.

Le Participant garantit, par ailleurs, à la Société Organisatrice que les éléments transmis sont originaux et n'empruntent aucun élément original ou protégé par un droit de propriété intellectuelle quelconque.

A ce titre, le Participant garantit la Société Organisatrice contre toute action en contrefaçon ou toute action en revendication de droits d'auteur qui porterait sur les éléments transmis dans le cadre du Jeu.

ARTICLE 11 - DROIT A L'IMAGE

Du seul fait de sa participation au Jeu, le Gagnant autorise, à titre gracieux, la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, image ainsi que, le cas échéant, tous autres attributs de sa personnalité, pour les besoins de toute communication relative au Jeu exclusivement, par tous procédés numériques et/ou analogiques, sur tous supports, pour le monde entier et pour une durée de (1) an à compter de la clôture du Jeu.

ARTICLE 12 - INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies sur chaque Participant tant lors de la participation au Jeu que, le cas échéant, en vue de permettre la remise du lot, sont collectées et traitées conformément à la réglementation régissant la protection et la collecte des données personnelles.

Les données collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre du Jeu sont indispensables pour la prise en compte de sa participation et la remise du lot qu'il aurait éventuellement gagné, l'exercice par un Participant de son droit de retrait avant la fin du Jeu entraînera l'annulation automatique de sa participation au Jeu.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données qu'il peut exercer, à tout moment, par voie électronique ou postale, aux coordonnées suivantes : Jeu Concours Foire de Paris - 70 avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense cedex ou privacy@comexposium.com. Chaque Participant dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

ARTICLE 13 - LITIGES – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Si une ou plusieurs stipulations du présent Règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre la Société Organisatrice et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera à la compétence du tribunal de commerce de Nanterre.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit et adressée à la Société Organisatrice par voie postale et ne pourra être prise en considération au-delà du 31 mai 2024.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que la désignation des gagnants.